# Annexe 3 : pièces constitutives du dossier de candidature (pour chaque opération)

**Fiche à joindre au dossier**

**Nom de l’organisme HLM** : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Nom de l’opération** : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Commune** : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**EPCI / Département**  : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Nombre de logements à démolir** : \_\_\_\_\_\_

**Pièces jointes au dossier (cocher les cases concernées)** :

**□** tableau reprenant les données de l’opération complété (annexe 2)

**□** analyse technique, urbaine et sociale justifiant le projet de démolition

**□** documents graphiques permettant de situer sur le site les démolitions envisagées (plan masse faisant apparaître les bâtiments à démolir, photos et/ou des plans de façades des bâtiments à démolir)

**□** argumentaire et éléments chiffrés permettant de justifier l’inopportunité d’une réhabilitation par rapport à la démolition ;

**□** note analytique de la vacance du parc de logements sociaux à l’échelle de l’îlot ou du quartier concerné par la démolition ;

□ note indiquant l’état d’avancement du projet urbain et les grandes options arrêtées (création de voies, traitement des espaces publics, équipements publics à implanter, etc.) ;

□ le cas échéant, note précisant les caractéristiques de la reconstitution éventuelle de l’offre de logements sociaux (localisation, typologies, loyers, etc.) et de la production de logements en diversification ;

□ note précisant les modalités de concertation engagées ou envisagées sur le projet ;

□ plan de relogement décliné au semestre ou à l’année, mettant en regard, pour chaque période ainsi déclinée, le nombre de ménages à reloger ainsi que leurs conditions de logement initiales (typologies et niveaux de loyers des logements quittés) d’une part, avec, d’autre part, l’offre de relogement mobilisable dans l’existant et dans le neuf (dont devront être précisés le volume en nombre de logements, la localisation par quartier, les typologies de logements et niveaux de loyers) ;

□ attestation de non-commencement des travaux ;

□calendrier prévisionnel de l'opération reprenant les dates de la concertation, de l'enquête sociale, de la consultation de la commune et de celle de l'ABF le cas échéant ;

□ plan de financement de l’opération ;

□ état des capitaux restants dus émanant des organismes prêteurs et calendrier prévisionnel de remboursement anticipé ;

**□** uniquement en cas de capitaux restants dus : accord préalable des garants des prêts. A défaut, attestation justifiant de la demande effectuée auprès des organismes garants ;

**□** accord préalable de la commune d'implantation des logements (délibération municipale ou courrier du Maire) ;

**□** délibération du conseil d’administration de l’organisme décidant l’engagement du processus de démolition. A défaut, tout document officiel daté justifiant de l’inscription de la démolition dans la stratégie du bailleur ;

**□** copie de la convention APL.